

Avis 45-326 du personnel des ACVM**Le point sur les modifications concernant les créances hypothécaires syndiquées**

Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus

Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription

Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

Le 11 décembre 2019

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) ont publié pour consultation les projets de modification suivants concernant les créances hypothécaires syndiquées (collectivement, les **modifications**) :

- les projets de *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* et de *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*;
- les projets de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* et de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*;
- les projets de modifications corrélatives locales.

Les modifications ont été initialement publiées pour consultation le 8 mars 2018 et une version révisée en a été publiée pour une deuxième consultation le 15 mars 2019 (le **projet de 2019**). Nous avons reçu 11 mémoires en réponse au projet de 2019.

Calendrier et date de mise en œuvre prévus

Le projet de 2019 prévoyait que les modifications entreraient en vigueur le 31 décembre 2019. Nous nous attendons maintenant à ce que celles-ci entrent en vigueur en juillet 2020, sous réserve des approbations requises. Au début de 2020, nous fournirons des précisions sur le calendrier et la date de mise en œuvre prévus.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Alexandra Lee
Analyste à la réglementation
514 395-0337, poste 4465
alexandra.lee@lautorite.qc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

David Surat
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
416 593-8052
dsurat@osc.gov.on.ca

Matthew Au
Senior Accountant, Corporate Finance
416 593-8132
mau@osc.gov.on.ca

Melissa Taylor
Legal Counsel, Corporate Finance
416 596-4295
mtaylor@osc.gov.on.ca

Paul Hayward
Senior Legal Counsel, Compliance and Registrant Regulation
416 593-8288
phayward@osc.gov.on.ca

Alberta Securities Commission

Lanion Beck
Senior Legal Counsel
403 355-3884
lanion.beck@asc.ca

Jan Bagh
Senior Legal Counsel
403 355-2804
jan.bagh@asc.ca

British Columbia Securities Commission

Leslie Rose
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
604 899-6654
lrise@bcsc.bc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Mikale White
Legal Counsel, Securities Division
306 798-3381
mikale.white@gov.sk.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

Ella-Jane Loomis
Conseillère juridique principale, Valeurs mobilières
506 453-6591
ella-jane.loomis@fcnb.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Sarah Hill
Legal Counsel
204 945-0605
sarah.hill@gov.mb.ca

Nova Scotia Securities Commission

H. Jane Anderson
Executive Director and Secretary to the Commission
902 424-0179
jane.anderson@novascotia.ca